

HISTOIRE ORALE ET POLITIQUE ÉTRANGÈRE

A ma connaissance, le Ministère des Affaires extérieures est la seule chancellerie qui se soit pourvue d'un service de documentation sonore. Cette initiative remonte à 1970, date à laquelle le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Monsieur A.E. Ritchie, me confia la tâche de rénover et d'accroître les services du Ministère en matière de documentation et de recherches historiques.

Origine du programme

Quant à l'origine du programme, la décision d'implanter un service d'histoire orale a été motivée par trois raisons principales. En premier lieu, le désir du sous-secrétaire de tirer le Ministère de la tour d'ivoire où il s'était retranché durant les années '60 et d'en faciliter l'accès au monde universitaire et aux chercheurs intéressés à l'étude de la politique étrangère du Canada et à l'univers complexe des relations internationales. En deuxième lieu, peu de temps après ma permutation à la Direction des Affaires historiques, j'ai été frappé de constater l'absence quasi totale de documentation se rapportant à plusieurs sous-secrétaires et hauts fonctionnaires qui, tout le long de leur carrière, furent appelés à se prononcer sur les problèmes de l'heure, les grands événements mondiaux ou des questions d'une importance capitale en matière de politique étrangère. Ils n'avaient laissé au Ministère aucune collection d'archives personnelles qui auraient pu expliciter davantage leur pensée et celle de leurs supérieurs politiques, ainsi que les gestes qu'ils avaient posés le long de leur carrière. Je me suis dit qu'un programme d'interviews bien conçu et soigneusement monté aurait pu contribuer à combler une lacune que les historiens et biographes de l'avenir ne sauront que regretter. Et, en dernier lieu, je dois signaler un changement assez radical qui est survenu immédiatement après la Deuxième Guerre Mondiale dans le processus de décision ainsi que les moyens de communications du Ministère.

Qu'il me soit permis ici de rappeler que le Ministère publie depuis une dizaine d'années l'essentiel de la correspondance diplomatique du Gouvernement canadien dans sa collection de "Documents relatifs aux relations extérieures du Canada". Cette publication relève de ma Direction. Les sept volumes déjà parus courent de la période qui va de la création du Ministère en 1909 par Wilfrid Laurier aux premières années de la Deuxième Guerre Mondiale. En 1939, le Ministère ne comptait que six missions: Paris, Londres, Tokyo, Washington, Bruxelles, et Genève: quartier chef de la Société des Nations. Un personnel restreint suffisait amplement à la tâche et le rythme de travail était loin de la cadence qu'il devait prendre par la suite. Durant cette "belle époque", chaque décision était prise à partir de rapports, d'analyses ou de mémoires, ainsi que de dépêches en provenance des postes à l'étranger. La décision suivait la filière habituelle et elle était consignée par écrit une fois confirmée et endossée par les autorités. En un mot, l'écrit précédait et suivait la prise de décision. Aussi, les historiens qui ont travaillé à la compilation des volumes de Documents dans l'entre deux guerres ont eu la tâche plus facile que leurs collègues qui s'attaquent actuellement aux années de l'après-guerre.

La Deuxième Guerre Mondiale a chambardé non seulement la carte du monde mais aussi les habitudes de travail au Ministère ainsi que les communications diplomatiques. D'une part, le rythme du travail s'est accéléré et en dix ans le nombre de missions à l'étranger est passé de six à plus de 46. Il frôle, aujourd'hui, la centaine. D'autre part, les moyens traditionnels d'émettre les instructions aux postes ne peuvent plus suffire à la tâche. En outre, la diversité et la complexité sans cesse grandissante des questions dont sont saisies nos ambassades font qu'elles dépendent d'instructions qui doivent leur être communiquées sur le champ. De son côté, le Ministère est sans cesse à l'affût d'information qui le renseigne sans retard sur les événements qui se produisent à l'étranger et sur l'évolution constante des courants politiques et des tendances économiques qui s'y dessinent.

La nécessité de l'information rapide a amené le télégraphe, et surtout le téléphone, à jouer un rôle de plus en plus important dans les communications, en particulier avec les grandes missions comme celles près l'ONU à New York, Londres, Paris, et Washington. C'est ainsi que la conversation à distance est devenue un instrument croissant dans la formulation et la communication de décisions. La conversation est fugace et laisse parfois peu de traces. De plus, étant donné la complexité grandissante des problèmes de politique étrangère auxquels le Canada doit faire face, on a de plus en plus tendance à confier les grandes questions, les décisions importantes, à des comités d'experts. Or les décisions prises au cours de conversations à distance ou au sein de comités d'experts ne sont plus toujours rapportées par écrit, surtout lorsqu'on évolue en pleine crise, et elles sont souvent communiquées de vive voix.

De ce fait, les dossiers comportent de plus en plus de lacunes. C'est ainsi que les volumes de notre série de Documents devront comprendre à l'avenir beaucoup plus de notes explicatives que ce ne fut le cas pour les volumes antérieurs à 1940. Loin de s'amenuiser, le problème des hiatus dans les dossiers ne cessent d'accentuer, malgré le fleuve de données qui menacent de nous inonder. Aujourd'hui, le Ministère confie de plus en plus à l'ordinateur le soin de stocker et de gérer des données. Or l'ordinateur est pour les historiens et autres chercheurs une espèce d'apprenti sorcier, dont l'usage soulève toute une kyrielle de problèmes parfois imprévisibles.

C'est donc dans ce contexte que le programme de documentation sonore a été conçu et qu'il entre modestement en jeu, en ce sens que nous nous en servons pour le moment dans le but de combler les lacunes qui se rencontrent dans les dossiers.

Portée du programme

Nous cherchons à interviewer les personnalités politique ou administratives qui ont été mêlées aux grandes décisions que l'Etat a eu à prendre depuis la fin des hostilités en 1945 dans le domaine de la politique extérieure. Ainsi, nous avons recueilli des interviews de certains anciens ministres, sous-ministres, hauts fonctionnaires, ou de diplomates à la retraite.

Pour en arriver à cela, nous avons dû puiser nos intervieweurs dans le monde universitaire et celui du journalisme, ainsi que parmi les cadres

du Ministère, bien entendu. De plus, nous avons réussi à recruter quelques femmes, qui à certains égards s'acquittent mieux de la tâche que leurs contreparties masculines.

A l'exception des cadres du Ministère, tous touchent des honoraires en plus d'allocations pour frais de déplacement et de séjour si un voyage s'impose. Le temps qu'un intervieweur met à chercher dans les dossiers et à consulter les agents du Ministère, afin de bien se documenter, entre naturellement en ligne de compte.

Outre le but de combler les lacunes qui sont évidentes dans nos archives, le programme sert également à constituer une petite banque où les historiens et biographes pourront éventuellement trouver des renseignements révélateurs de la personnalité de l'interviewé. Nous espérons donc que la banque de bandes sonores que nous sommes à constituer saura apporter l'élément humain qui se cache parfois derrière l'opacité des dossiers.

Équipement

Dans le domaine de l'équipement, nous nous efforçons de mettre sur vidéo au moins une séance avec chaque interviewé et à cet effet je dispose d'un appareil SONY - V060 - Umatic. Etant donné le coût élevé de l'interview filmée, nous nous en remettons la plupart du temps au magnétophone traditionnel. Par exemple, le UHER 4000 Report "L" se manie facilement et il produit des enregistrements d'une fidélité remarquable. Cet appareil est pourvu d'adaptateurs qui assurent son fonctionnement normal en dépit des différences dans le voltage. Ainsi il est utilisable tant au pays qu'à l'étranger, facteur assez important chez nous car nos interviews se déroulent parfois à l'étranger. Comme appareils de rechange, nous disposons de deux petits UHER Report Stéréo 124. Ils sont maniabiles à l'extrême, mais d'une fidélité moindre. Nous nous sommes aperçus que le UHER Royal Deluxe, et autres du genre, qui fonctionnent avec des bobines de sept pouces, convient moins bien aux interviews que le modèle moyen.

Difficultés

Un mot au sujet des difficultés du programme. Parmi celles d'ordre général que tout programme d'archives sonores doit surmonter, signalons la transcription des bobines: oeuvre de longue haleine s'il en est. Les horaires et les rendez-vous présentent aussi des problèmes parfois complexes. Ce n'est pas toujours chose facile que de saisir au vol une personnalité, même à la retraite. Mais ce genre de problème est commun à tout programme d'histoire orale, tandis que celui du Ministère semble en avoir d'autres qui lui sont propres.

Rien n'illustrera mieux la question qu'un cas concret. Nous désirons interviewer M. Paul Martin, par exemple, ancien Ministre des Affaires extérieures, et faire ressortir certains événements qui se sont produits au cours de sa carrière. M. Martin s'intéresse à la politique extérieure du Canada depuis près de 40 ans et, à partir de 1945, quand il est devenu membre du Cabinet fédéral, il a été mêlé à d'importantes décisions en matière de politique étrangère. Je pense en particulier aux questions qui se rapportent au Viêt Nam, à l'OTAN, à l'ONU, le maintien de la paix, ainsi qu'aux relations entre le Canada et les Etats-Unis.

Comme vous pouvez vous l'imaginer, la sélection d'intervieweurs compétents pose toute une série de problèmes. Les agents du Ministère le plus au courant de ces questions se trouvent parfois à l'étranger et de ce fait ils ne sont pas toujours disponibles. Nous devons donc chercher ailleurs: un professeur, un journaliste, un agent à la retraite, ce qui ajoute aux coûts.

De plus, la personne dont les services sont retenus doit s'engager par écrit à respecter la confidentialité des entretiens, ainsi que l'exige le règlement qui régit l'accès aux dossiers. Ce n'est pas tout le monde qui est prêt à se plier à cette exigence.

L'on doit également s'assurer qu'il n'existe aucune incompatibilité entre les deux personnalités sinon l'entretien n'atteint pas le niveau de confiance, de confiance, et d'intimité indispensable, qui en font la valeur, l'intérêt et l'utilité. De fait, nous donnons droit de veto à l'interviewé quant aux intervieweurs possibles.

Il s'agit donc d'un programme à contenu intellectuel élevé et complexe, où le dialogue est à l'ordre du jour et où l'intervieweur tout en étant la partie passive joue néanmoins un rôle d'une importance capitale, même déterminante. Evidemment, il doit posséder à fond le sujet, qu'il s'agisse du Viêt Nam, la Guerre de Corée, du maintien de la paix, ou de la Francophonie.

Résultats

Quant aux résultats, dans l'ensemble et compte tenu de la complexité des sujets abordés, de la personnalité de l'interviewé, de son état de santé ou de ses humeurs du moment, je dois reconnaître que les résultats obtenus à date dépassent nos espérances. Un intervieweur habile, bien préparé, et en pleine possession du sujet, peut tirer ou soutirer une mine de renseignements précieux sur les motivations profondes qui se trouvent à l'origine de décisions politiques importantes. De plus, il lui est possible jusqu'à un certain point d'évoquer, de recréer, et de faire revivre le climat psychologique ou social qui imprègne certains événements. Fort souvent l'émotion sentie lors d'un événement ou d'une décision persiste longtemps après que le souvenir du fait lui-même s'est dissipé. A cet égard, les archives sonores me semblent offrir aux historiens et surtout aux biographes une technique utile pour reconstituer à partir d'une trame sonore le contexte d'un fait ou d'un événement sans oublier les profonds mobiles émotifs ou psychologiques qui ont influencé la prise de décision chez la personnalité interviewée.

Mais comme tout ce qui est humain, la technique de l'histoire orale appelle des réserves. Les défaillances de la mémoire sont notoires; le manque de précision ou l'erreur chronologique, la subjectivité trop forte, ou la prépondérance même de l'émotion, tout cela commande et impose vérification. A base de notre expérience, les résultats de notre programme s'avèrent moins impressionnants du côté des détails précis que de l'explication des grands mobiles d'une décision, l'évolution générale des événements, les convictions profondes des personnes concernées.

Soit dit en passant, le programme que nous avons entrepris a apporté quelques surprises, aussi agréables qu'inattendues. Le programme est fort populaire chez les universitaires et journalistes invités à y participer. C'est une autre façon d'avoir accès aux dossiers! Il sert donc

à enrichir l'enseignement, même si l'information brute ne peut être divulguée ou citée de façon directe. Il en va de même pour les journalistes (éditorialistes et commentateurs pour la plupart) qui peuvent y puiser une précieuse information de fond, y trouver le contexte historique des événements contemporains.

Conclusion

En guise de conclusion, je voudrais signaler que ce programme sert pour le moment les fins et les besoins du Ministère. Les bobines et transcriptions sont sujettes à la règle de 30 ans, qui régit l'accès aux dossiers confidentiels de l'Etat. Cette règle s'applique tant aux archives écrites qu'aux archives sonores. Cependant, comme nombre d'interviews se rapportent à des événements survenus il y a déjà 15 ou 20 ans, nous n'aurons pas à patienter jusqu'à l'an 2,000 avant qu'elles ne tombent dans le domaine public.

Arthur Blanchette